



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE DANS LE 64 AU 4 DÉCEMBRE 2022

à Pau, le 7 décembre 2022

Depuis le début d'année, **46** décès (contre **35** à la même période en 2021) sont à déplorer sur les routes du département. Le Préfet rappelle à tous les usagers de faire preuve de la plus grande prudence sur nos routes.

Au 4 décembre, on compte **827** accidents de la route soit une baisse de **7 %** par rapport à 2021.

Ces accidents de la route ont fait **975** blessés (contre **1042** en 2021 soit une baisse de **6 %**) dont **200** blessés hospitalisés (contre **242** en 2021 soit une baisse de **17 %**).

Durant la semaine du 28 novembre au 4 décembre 2022, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **510** excès de vitesse ;
- **24** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **16** délictuelles ;
- **13** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **16** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **11** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **4** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **37** suspensions du permis de conduire.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

La prise de certains médicaments est incompatible avec la conduite.

Les médicaments les plus dangereux pour la conduite.

- Les anxiolytiques ;
- Les somnifères et les antidépresseurs.

Les boîtes de médicaments présentant un risque pour la conduite sont composées d'un pictogramme classé en trois niveaux :

- niveau 1 (couleur jaune) : ne remet pas en cause la conduite du véhicule mais vous appelle à la vigilance et vous invite à consulter la notice.
- niveau 2 (couleur orange) : vous invite à demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien car le traitement peut remettre en cause votre capacité à conduire.
- niveau 3 (couleur rouge) : indique clairement que le médicament que vous prenez présente un danger pour la conduite.

Ne prenez pas de risques :

- Consultez systématiquement la notice pour chaque nouveau médicament ;
- Respectez la prescription du médecin ;
- Ne prenez pas la décision de modifier ou d'arrêter votre traitement sans avis médical ;
- Ne prenez pas le volant ou stoppez votre véhicule si vous ressentez des effets secondaires.

